

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 14 AVRIL 2026**

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

**Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Jean-Louis BROCHIER, Conseiller Municipal Délégué**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'alinéa premier de l'article L2122-18 qui prévoit que « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. »,
- **VU** l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,
- **CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de **Jean-Louis BROCHIER, Conseiller municipal Délégué,**
- **CONSIDERANT** que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

**ARRETE**

**Article 1 :**

**Jean-Louis BROCHIER, Conseiller Municipal Délégué, assurera la délégation à l'agriculture et au domaine de Bayard, la coordination des actions en direction des agriculteurs installés sur le territoire communal et le lien avec le centre d'oxygénation de Gap-Bayard. Sous ma surveillance et ma responsabilité, il assurera, en mes lieux et place, les missions relatives à toutes les questions se rapportant au soutien à la délégation à l'agriculture et au domaine de Bayard.**

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FOULQUE, Conseillère Municipale Déléguée, délégation de signature est donnée à M. BROCHIER à l'effet de signer tous documents, actes, courriers et attestations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus.

**Article 3 :**

**Jean-Louis BROCHIER, Conseiller Municipal Délégué, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros.**

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressé.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 14 AVRIL 2026



Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 16 AVR 2026

Publié ou notifié le : 16 AVR 2026

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2026\_04\_274**  
Objet : **Arrêté de délégation de fonction et de signature à Jean-Louis BROCHIER, Conseiller Municipal Délégué**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2026-04-16 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Actes réglementaires  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 5.5 - Delegation de signature  
Identifiant unique : 005-210500617-20260416-A2026\_04\_274-AR  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20260416-A2026_04_274-AR-1-1_0.xml	text/xml	926 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : D_18747.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260416-A2026_04_274-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	58.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 avril 2026 à 16h48min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 avril 2026 à 16h48min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 avril 2026 à 16h48min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 avril 2026 à 16h49min23s	Reçu par le MI le 2026-04-16

